

AMENAGEMENT
ET MISE EN VALEUR
DES CANAUX
DE LA SEINE
A LA VILLETTE

APUR
JANV
1988

la place de Saint-Martin, point de départ du canal de la Villette, qui sera entièrement réaménagé. Le projet de réaménagement de la Villette est le résultat de la réflexion menée par le Service de l'Équipement de Paris, en liaison avec le Service de l'Équipement de la Région de Paris, et le Service de l'Équipement de la Région de Paris.

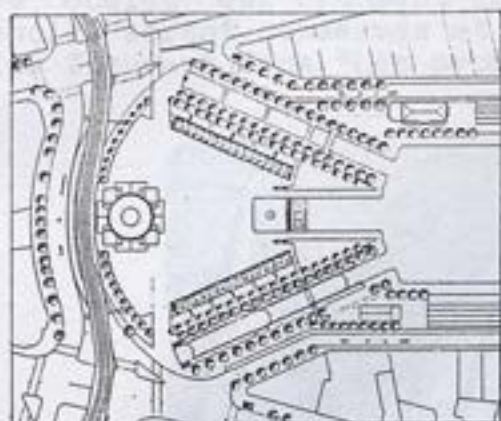
LES THEMES D'ACTION

Les principales actions à entreprendre depuis la Seine jusqu'au parc de la Villette concernent :

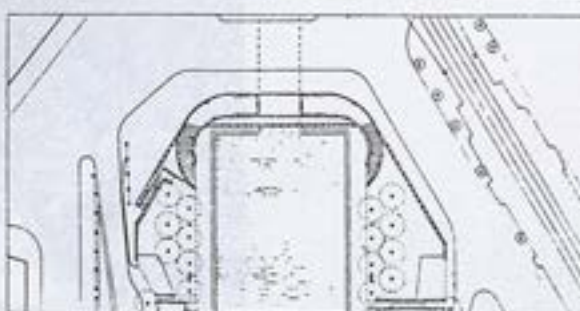
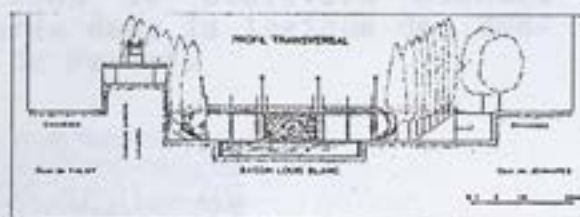
- * Les ouvrages du canal : murs, murets, ponts, passerelles, voûtes et oculi, écluses et murs de quais.
- * L'ensemble des bâtiments ou édifices particuliers tels que fontaines, édicules, kiosques, pavillons, entrepôts.
- * Le calibrage des chaussées latérales.
- * Les traitements de sols non seulement le long des bassins mais jusqu'au pied des façades.
- * Le mobilier urbain et l'éclairage public.
- * Les jardins publics.
- * Les plantations d'arbres d'alignement sur les quais et dans les jardins publics.
- * Une série d'espaces publics remarquables qui jalonnent le canal et participent fortement à la valorisation de son espace :
 - . le débouché du canal Saint-Martin dans la Seine pour lequel un projet d'ensemble sera étudié à partir des principes suivants :
 - traitement du terre-plein surplombant la Seine entre l'écluse et le pont d'Austerlitz ;
 - mise en valeur des relations du canal et de la Seine par un aménagement de l'espace permettant de faire sentir la présence de la Seine depuis la place de la Bastille, le boulevard Bourdon et le boulevard de la Bastille, et la présence du bassin depuis la Seine.
 - . la place de la Bastille, entre le bassin de l'Arsenal et le boulevard Richard Lenoir, pour laquelle un projet a été élaboré en liaison avec le nouvel opéra. Une première phase de travaux démarrera en 1988 ;

de l'éclairage public.

- la place de Stalingrad, point d'orgue du bassin de la Villette, qui sera entièrement réaménagée d'ici 1989 et à laquelle se rattache la "tête" du bassin Louis Blanc qui devra être revalorisée par un projet d'aménagement esquissé dans le Plan Directeur ;



PLACE DE STALINGRAD



BASSIN LOUIS BLANC

- le pont de Flandre, face à l'entrée du Musée des Sciences et de l'Industrie de la Villette. Le projet qui prévoit notamment le marquage de l'axe du canal Saint-Denis devrait être réalisé d'ici 1989.

Le système d'écluzage sera conservé et amélioré dans toute la mesure des possibilités techniques en ayant le souci de la réalisation des ouvrages et de conservation de leur aspect d'origine.

1. OUVRAGES DU CANAL :

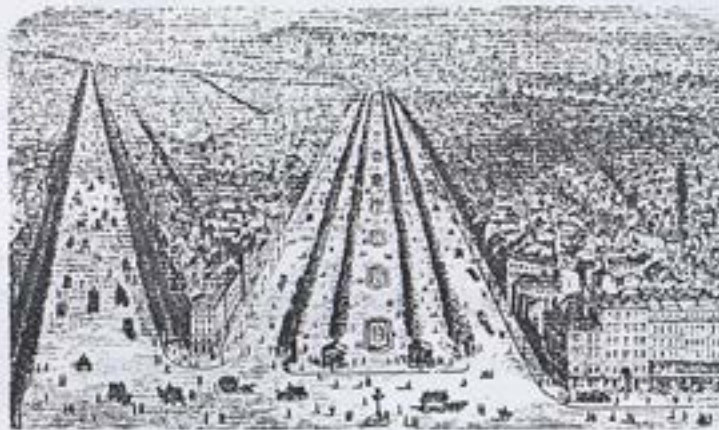
=====

LES VOUTES, LES OCULUS, LES MURS DU CANAL ET LES ECLUSES :

Le passage sous voûte depuis la place de la Bastille jusqu'au boulevard Jules-Ferry, forme un ensemble architectural curieux et intéressant. Actuellement, sa visite n'est possible que de 9 heures à 17 heures. Il y aurait lieu d'allonger très notablement ce créneau horaire et de permettre notamment, le développement de croisières fluviales nocturnes. Le passage sous le tunnel entre la place de la Bastille et la rue du faubourg du Temple serait, de plus, amélioré par l'installation d'un système d'éclairage nocturne.

Le passage sous voûte, entre le bassin Louis Blanc et le bassin de la Villette, sera restauré. Les ajouts parasitaires éliminés à l'exception du dispositif de touage qui présente un caractère historique et qui sera mis en valeur ; un éclairage nocturne devra être étudié sur ce tronçon.

Les oculi qui rythment la voûte sous le boulevard Richard Lenoir seront conservés et restaurés dans la logique des dessins figurant dans "Les promenades de Paris".



BLD RICHARD LENOIR in "les promenades de Paris"

LES PORTES :

Le système d'éclusement sera conservé et automatisé dans toute la mesure des possibilités techniques en ayant le souci à la fois de modernisation des ouvrages et de conservation de leur aspect d'origine.

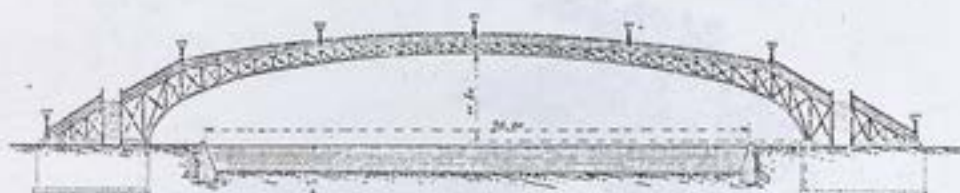
Les murs de quais seront retraités de manière homogène ; leur niveau qui a peu à peu varié au gré des travaux d'entretien sera repris de manière à retrouver le parallélisme avec le plan d'eau.

LES PASSERELLES :

La structure des passerelles du XIXe siècle a été restaurée à l'exclusion de la passerelle Mornay qui serait à réparer dans un avenir proche. Les culées en maçonneries restent à restaurer. Ces ouvrages seront dotés d'un éclairage particulier les mettant en valeur la nuit.

LES PONTS :

Les passerelles récentes, tel qu'il en existe sur le canal Saint-Martin ou le bassin de la Villette (passerelles Richerand et de la Moselle), seront autant que possible reconstruites à l'identique des anciennes, ou dans une version contemporaine adaptée à l'environnement, à la suite d'une consultation de concepteurs.



PASSERELLE DU BASSIN DE LA VILLETTE 1880



PASSERELLE DU BASSIN DE LA VILLETTE 1967

LES PONTS :

L'ensemble des ponts levants et tournants sera conservé ; les pavillons les plus proches seront utilisés pour l'installation des systèmes d'automatisation.

Les ponts fixes seront restaurés si nécessaire ; les ajouts parasitaires tels que les locaux installés sous ces ponts seront dès que possible supprimés.

Afin d'agrémenter les passages sous pont des bateaux-promenades, ces espaces pourront être dotés d'un éclairage particulier.

Chaque fois que cela sera possible, on s'attachera à permettre le passage des promeneurs sous les ponts et les passerelles, de façon à améliorer la continuité de promenade le long des plans d'eau.

LES MURS DE SOUTÈNEMENT :

L'utilisation de la meulière et de la pierre de taille sera la règle pour tous les murets, les murs de clôture et les murs de soutènement des ouvrages, les murets de jardins ou de terrasses. La pierre de taille sera généralement utilisée seulement en couronnement.

LES FONTAINES :

La remise en eau des fontaines du boulevard Richard Lenoir sera recherchée de manière à obtenir un effet similaire à celui qui est décrit dans "Les promenades de Paris". Des études techniques seront effectuées pour préciser les conditions de cette remise en eau.



Le Boulevard Richard Lenoir en 1870

Deux nouvelles fontaines seront édifiées dans le cadre du réaménagement de la place de Stalingrad.

Dans les jardins publics, chaque fois que cela sera possible, les projets devront intégrer des bornes fontaine en fonte tel qu'il en existe dans les jardins publics parisiens.

2. BATIMENTS ET MOBILIERS :
=====

ENTREPOTS ET PAVILLONS LIES AU CANAL :

Les pavillons d'éclusiers seront restaurés et abriteront les systèmes d'automatisation des écluses et des ponts.

Afin d'agrandir l'espace libre disponible et d'en améliorer le pourtour, les pavillons qui ne servent plus ou pas à l'entretien du canal, seront détruits lorsque leur qualité architecturale ne présente pas d'intérêt.

Les pavillons occupés par des activités ou services sans lien avec l'usage de l'eau comme les égouts, la voirie ou la police, devront être libérés après relogement des services dans d'autres locaux ; ces bâtiments pourront être réutilisés pour des fonctions liées au canal ou supprimés.

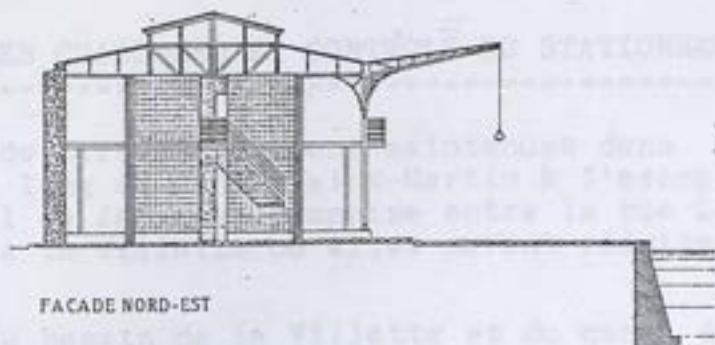
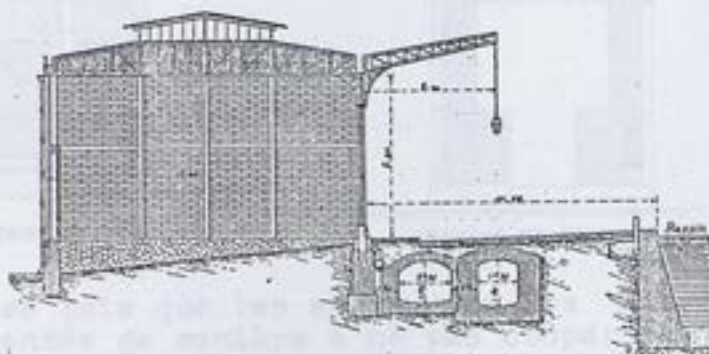
Les surfaces ainsi récupérées seront affectées, selon les besoins, à des activités liées à la reconversion de l'usage des canaux.

Les entrepôts et les magasins généraux, situés dans l'espace public des berges et qui participent totalement de l'image des canaux dans Paris, seront restaurés et reconvertis pour toutes sortes d'usages -activités artistiques, commerciales, sportives, aquatiques, ...- pour peu qu'elles entrent en phase avec la reconversion de l'usage de l'eau, permettent le développement d'activités nautiques et soient un facteur d'animation des berges.

De leur occupation actuelle par les services de la Ville, ne resteront que les installations strictement indispensables au bord de l'eau.

Les autres activités seront relogées dans d'autres lieux afin de libérer les surfaces nécessaires aux activités nautiques et de loisirs.

ETAT ACTUEL



FACADE NORD-EST

PROJET

Entrepôts du Bassin de la Villette

EDICULES DE JARDINS, KIOSQUES ET PAVILLONS DE MANDATAIRES DE

MARCHE :

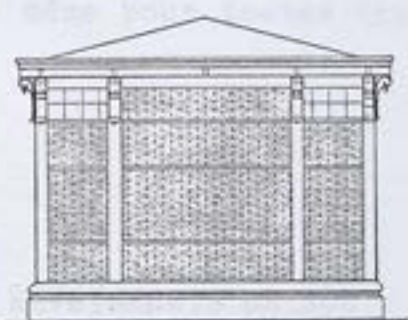
Tous ces bâtiments, lorsqu'ils n'ont pas été remplacés, seront restaurés.

S'ils doivent être remplacés, ils le seront par des modèles semblables aux précédents.

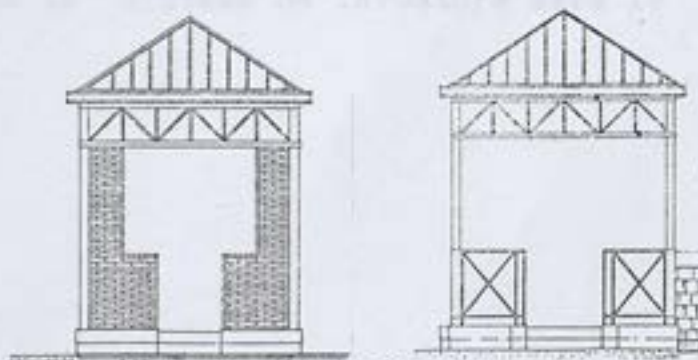
- . pavillons de mandataires en bois.
- . pavillons et kiosques de jardins du XIXe siècle.

Les postes EDF du XIXe siècle, en brique et céramique de couleur seront restaurés. Pour les parties du canal où aucun autre édicule n'existe, ils serviront de modèle aux nouveaux pavillons lorsqu'il sera nécessaire d'en implanter.

Les matériaux utilisés pour tous les nouveaux bâtiments resteront dans un registre traditionnel -pierre, brique, métal, zinc et bois-.



Poste EDF existant



projet de kiosque, d'abri

Les édicules tels que les abribus ou les kiosques à journaux seront implantés de manière à ne pas couper les effets de perspectives longitudinales de la promenade.

3. CALIBRAGE DES CHAUSSEES ET CONTRÔLE DU STATIONNEMENT :
=====

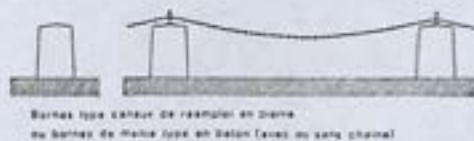
Les voies de circulation sont maintenues dans leur dimension actuelle le long du canal Saint-Martin à l'exception de la portion du quai de Jemmapes comprise entre la rue Louis Banc et le boulevard de la Villette où elles seront réduites.

Le long du bassin de la Villette et du canal de l'Ourcq les chaussées du quai de la Loire, du quai de la Seine, du quai de la Marne et du quai de l'Oise seront réduites.

Le stationnement sera traité dans un espace intermédiaire, entre la chaussée et le trottoir, le long du canal Saint-Martin et du bassin de la Villette (côté quai de la Seine).

Du côté du plan d'eau, la limite de la chaussée sera traitée par une double bordure partout où cela sera possible afin d'empêcher le stationnement sauvage sur le quai sans utiliser de bornes disgracieuses sur de grandes longueurs.

Des bornes avec chaînes seront en revanche implantées chaque fois qu'un abaissement de bordure sera nécessaire pour permettre l'accès des voitures de service le long des plans d'eau.



Les entrées particulièrement fréquentées et contrôlées par les services seront dotées d'un système particulier télécommandé. Le dessin et le mécanisme de ce système de fermeture sera le même pour toutes les entrées.

4. REVETEMENTS DE SOL :

Les matériaux utilisés pour les revêtements de sol seront les suivants :

- * pavés de granit : mosaïque et échantillon sciés et non sciés, boutisses ;
- * dalles granit ;
- * sablé stabilisé ;
- * bordures granit de 18 x 24 et de 30 x 30 ;
- * bitume noir.

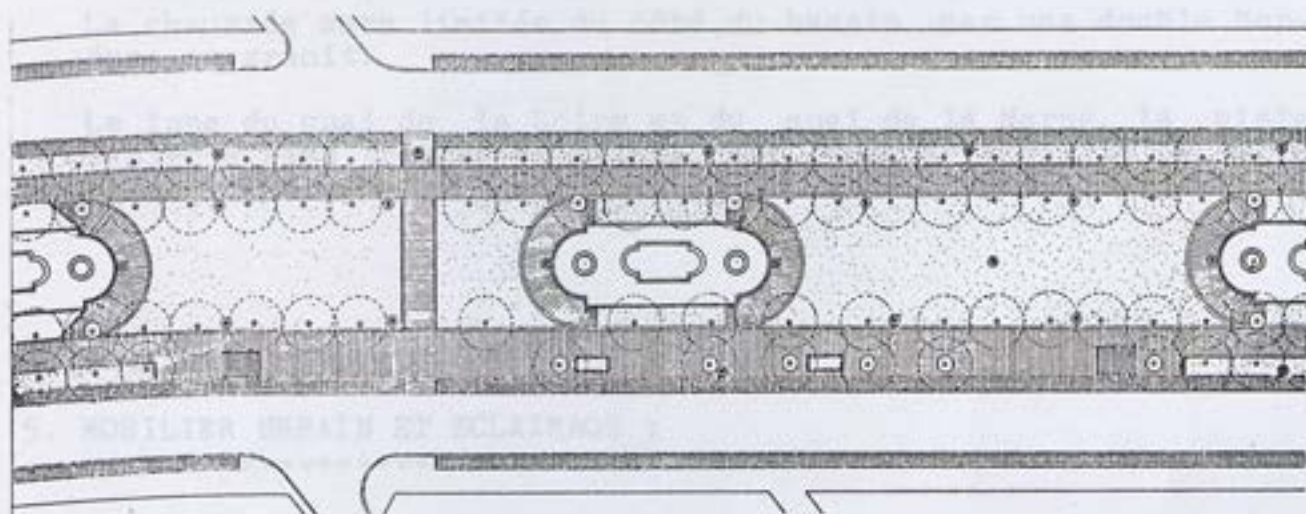
Les chaussées seront en bitume ou en pavés mosaïque.

Le stationnement sera différencié de la chaussée "circulée" et traité en pavés limités par une bordure en granit.

Les trottoirs seront bitumés ou dallés et limités par une bordure en granit.

SUR LES BOULEVARDS RICHARD LENOIR ET JULES FERRY :

- * Là où un marché vient occuper certains jours de la semaine le terre-plein central, les sols seront bitumés, le stabilisé étant exclu pour des raisons d'entretien. Les arbres seront alors entourés de bitume limité par une grille en fonte.
- * Dans les tronçons où il n'y a pas de marché, les sols seront traités en stabilisé jusqu'au pied des arbres, permettant ainsi toutes sortes d'usages.
- * Les parkings existants sur le terre-plein central seront supprimés et remplacés par des aires sablées.



Bld Richard Lenoir: detail de traitement de sol

- * Le terre-plein se compose d'une partie centrale sans arbre, et de deux bas côtés avec une double rangée d'arbres. Cette double rangée sera aménagée par la création d'une promenade dallée de 4 mètres de large entre les arbres, continue depuis la place de la Bastille jusqu'au boulevard Jules-Ferry. Cette promenade traversera les parties bitumées et les aires de stabilisé, de façon à assurer une continuité de traitement par delà la diversité des fonctions.

LE LONG DU CANAL SAINT-MARTIN, DU CANAL DE L'OURCQ ET DU CANAL SAINT-DENIS :

Les quais seront revêtus de pavés sciés depuis le mur de quai jusqu'à la bordure ou la double bordure du trottoir.

Lorsque le canal n'est pas au niveau de la rue mais en contre-bas, le quai bas sera également pavé, certaines parties pourront exceptionnellement être engazonnées. Les trottoirs hauts seront bitumés au droit de chaque pont.

Les quais autour des écluses seront pavés, les escaliers et les murs de quai en béton seront restaurés.

Les nouveaux escaliers seront réalisés soit en béton, soit en pierre et pavés.

LE LONG DU BASSIN DE LA VILLETTE :

L'ancien chemin de halage sera pavé, la plus grande partie de la promenade sera constituée d'aires de stabilisé, bordées longitudinalement par une allée dallée.

La chaussée sera limitée du côté du bassin par une double bordure en granit.

Le long du quai de la Loire et du quai de la Marne, la piste cyclable sera traitée en bitumé noir jusqu'à la limite de Paris et se raccordera avec celle de la Seine Saint-Denis.

5. MOBILIER URBAIN ET ECLAIRAGE :

Le mobilier urbain à installer ou à remplacer sera choisi dans un catalogue d'éléments répertoriés pour les canaux parisiens.

Tous les autres modèles existant aujourd'hui le long du canal seront progressivement remplacés par ces éléments.

Le choix du mobilier devra prendre en compte le lieu d'implantation et distinguer notamment espace public ouvert et jardins clos.



BANC DOUBLE
Promenade Bis Richard LENOR Bis Jules FERRY
Promenade de bord de quai Quai de JEMMAPES Quai de VALMY
Promenade du Bassin de la VILLETTE
Promenade Quai de la MARNE Quai de l'OSE

bancs sur voie publique



éclairage des promenades

Les clôtures et les rembarde de jardin, d'écluses, de passerelles, seront également choisies parmi les éléments du répertoire en fonction du lieu et de l'image.

Les clôtures seront ancrées dans un muret en pierre et en meulière, de quelques dizaines de centimètres de hauteur, ou directement dans le sol.



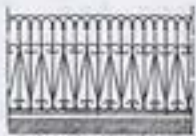
Rembarde en fonte posée sur muret en meulière et couronnement en pierre
Clôture du canal Quai de JEMMAPES
Quai de VALMY
Garde corps des ponts du canal St MARTIN



Garde corps
Passerelles Quai de JEMMAPES
Quai de VALMY



Garde corps
Ponts tournants du Canal St MARTIN
Passerelles Quai de JEMMAPES
Quai de VALMY



Grille de clôture des écoles
Promenade Bis Richard LENOIR



Grille de clôture des jardins publics
Bis Richard LENOIR
Ave de la REPUBLIQUE



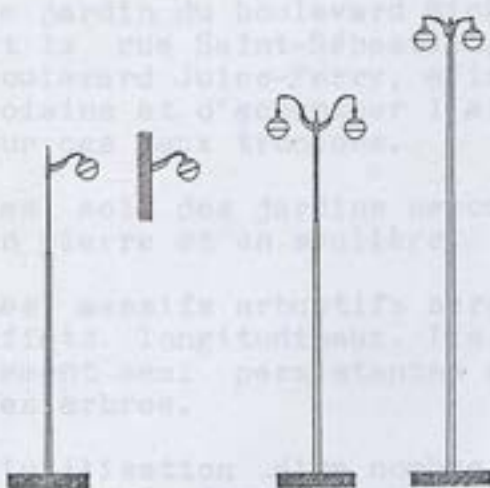
Grille de clôture des écoles militaires
Au Jardin public
Bis Richard LENOIR
Ave de la REPUBLIQUE

6. JARDINS PUBLICS

L'éclairage public sera complété avec le souci d'éclairer la promenade.

Le traitement de la chaussée et de ses trottoirs sera différent de celui des quais et des terre-pleins centraux.

Pour l'éclairage de la promenade, les candélabres seront implantés comme indiqué dans les planches correspondant à chaque tronçon du canal.



eclairage des chaussées

candélabres sur la voie publique



eclairage des promenades

Pour l'éclairage des chaussées latérales et des trottoirs longeant les immeubles, les luminaires seront mis en place côté immeuble, à une hauteur homogène, sur consoles lorsque la structure et l'implantation des façades le permet ou sur fûts. Les luminaires seront équipés de source lumineuse de même nature que celle couramment employée à Paris pour l'éclairage des chaussées.

Le modèle "lyre" sera privilégié pour l'éclairage de la promenade car il ponctue déjà le boulevard Richard Lenoir et Jules-ferry et une partie du bassin de la Villette.

L'éclairage des ouvrages fera l'objet d'une étude particulière, privilégiant la mise en valeur des éléments les plus remarquables et permettant de renforcer et d'améliorer l'usage nocturne de la voie d'eau et de la promenade.

Il est possible d'imaginer, en complément, des éléments discrets, soulignant l'ensemble du tracé des canaux sans encombrer l'espace de promenade ; un ensemble de points lumineux placés dans le sol pourrait par exemple être étudié.

6. JARDINS PUBLICS :

=====

Les jardins existants seront restaurés en s'inspirant de leur dessin d'origine, des matériaux et des plantations traditionnelles.

Leurs accès seront réétudiés dans le but de permettre leur traversée longitudinale dans la continuité de la promenade le long des quais.

Le jardin du boulevard Richard Lenoir, situé entre la rue Pelée et la rue Saint-Sébastien, sera agrandi ainsi que celui situé boulevard Jules-Ferry, afin d'y intégrer les terrains de boules voisins et d'accentuer l'effet du parc linéaire de la promenade sur ces deux tronçons.

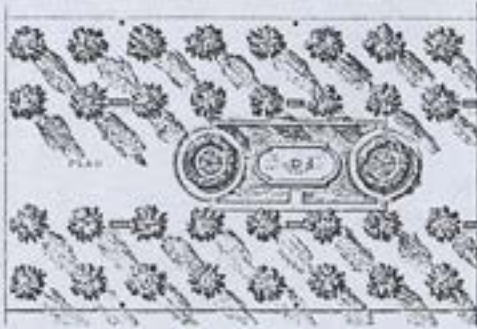
Les sols des jardins seront traités en stabilisé ; les murets en pierre et en meulière.

Les massifs arbustifs seront conçus de façon à renforcer les effets longitudinaux. Ils seront composés de plantes principalement semi persistantes et qui se développent bien à l'ombre des arbres.

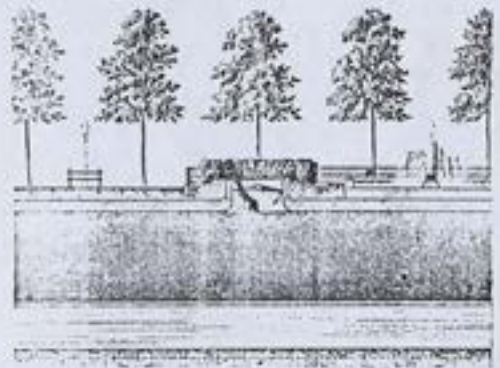
L'utilisation d'un nombre limité de variétés différentes sera recherché afin d'accentuer les effets. Les plantations seront le plus possible similaires dans tous les jardins.

Des petits arbres à floraison importante seront intégrés chaque fois que cela est possible à la composition des nouveaux jardins.

Autour des oculi, des arbustes et des massifs de fleurs et gazons seront replantés là où ils n'existent plus (ou restaurés) dans la logique du projet de Davioud.



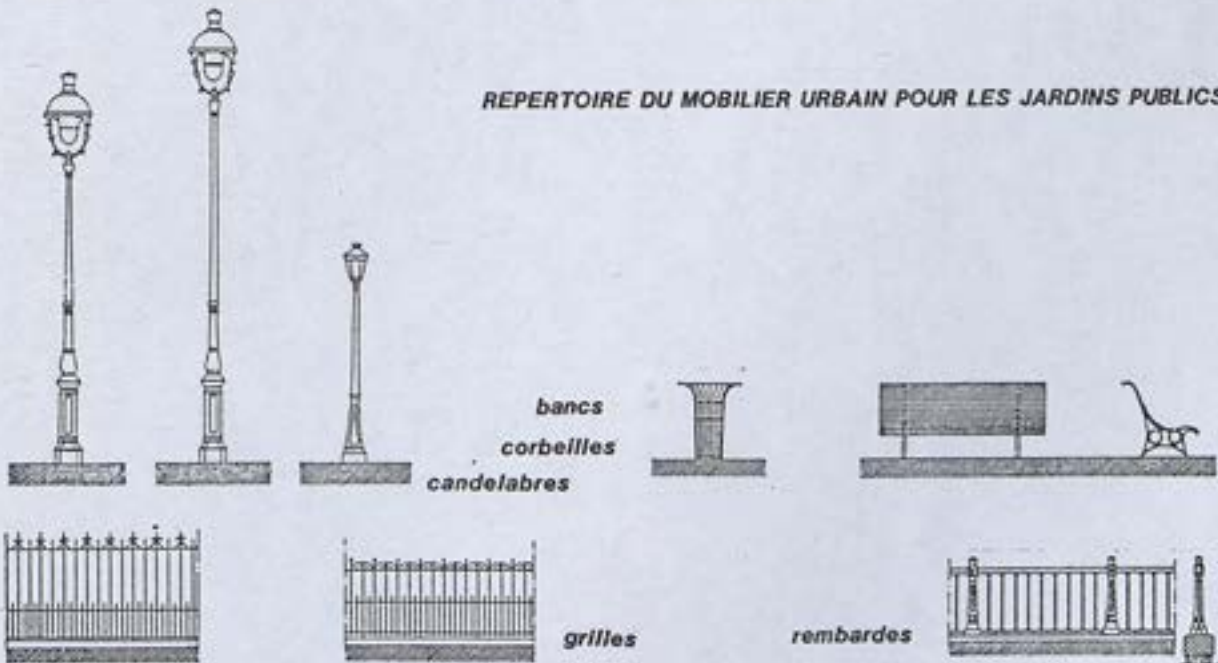
oculus du Bd Richard Lenoir in "les promenades de Paris"



Le mobilier -bancs, candélabres, corbeilles, grilles de clôture et portillons- sera identique pour tous ces espaces.

Les nouveaux jardins seront étudiés de manière à s'inscrire dans la continuité des jardins existants.

REPertoire DU MOBILIER URBAIN POUR LES JARDINS PUBLICS



7. PLANTATIONS D'ARBRES :

PARTIE COUVERTE DU CANAL SAINT-MARTIN

Les plantations existantes seront restaurées, les essences d'arbres actuelles conservées et renforcées.

PARTIE DECOUVERTE DU CANAL SAINT-MARTIN, BASSIN LOUIS BLANC, CANAL DE L'OURCQ ET CANAL SAINT-DENIS :

Les plantations existantes seront restaurées, les essences d'arbres actuelles conservées.

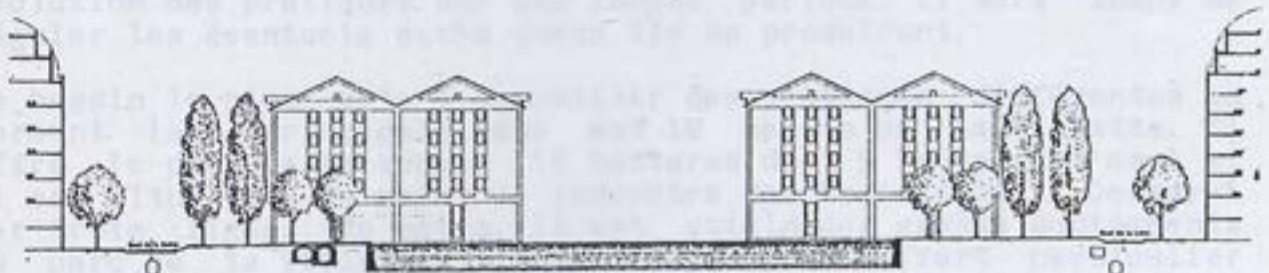
De nouveaux alignements de peupliers le long des quais seront réalisés, notamment le long du canal de L'Ourcq et dans la partie nord du canal Saint-Martin.

Sur les trottoirs le long des façades, lorsque les bâtiments sont implantés en retrait de l'alignement, des plantations de platanes seront effectuées chaque fois que cela sera possible.

BASSIN DE LA VILLETTE :

Les plantations existantes seront prolongées le long de la majeure partie du plan d'eau :

- * sur le quai : alignements de peupliers et de tilleuls ;
- * le long des façades : alignements de platanes.



Bassin de la Villette: profil transversal

LES PLANS D'EAU
LA RECONVERSION DE L'USAGE DES CANAUX, DES ESPACES
ET DES BATIMENTS ADJACENTS

* * *

Le bassin de l'Arsenal, devenu depuis 1961 le port de plaisance de Paris, ne peut servir d'autres fonctions que celle-ci à l'exception d'une halte-écluse pour les bateaux-promenades. Cet état

Le réaménagement des berges, des espaces et des bâtiments qui leur sont liés, forme sans doute une condition nécessaire de la mise en valeur des canaux dans Paris, mais il ne peut suffire pour assurer la pérennité de l'ensemble du système hydraulique qui apporte à l'Est de Paris un élément de paysage attractif et unique. Le développement de nouveaux usages des canaux est donc nécessaire.

Aussi, il est important d'entreprendre une politique volontaire d'accueil d'activités nautiques de toutes sortes, au-delà des utilisations admises ou imaginées aujourd'hui.

La transformation du bassin de l'Arsenal est, de ce point de vue, un premier pas dans la reconversion des canaux parisiens. Toutefois, il n'apparaît pas possible, ni souhaitable d'envisager une autre réalisation de ce type dans le linéaire de canaux intramuros mais de privilégier la navigation sous toutes ses formes :

- * commerciale de fret ;
- * commerciale de passagers ;
- * de plaisance.

Admettre une grande polyvalence d'utilisation du canal est la seule manière de ne pas stériliser les plans d'eau et d'accepter une évolution des pratiques sur une longue période. Il sera temps de réguler les éventuels excès quand ils se produiront.

Le bassin le plus apte à accueillir des pratiques différentes en formant leur principale base est le bassin de la Villette. Il offre le plus vaste espace (15 hectares dont 5 hectares d'eau) et il est situé près du point de rencontre des trois canaux. Desservi par trois lignes de métro, il est voisin des grands équipements du parc de la Villette. Il est l'objet d'un effort particulier d'aménagement et d'équipement. Comme il fût, en d'autres temps, le port central de déchargement et de stockage des marchandises, il devrait constituer le point fort de la reconversion de l'ensemble des canaux, sans en devenir le lieu unique et isolé.

Le meilleur endroit pour cette activité puisqu'il donne la possibilité de reconstruire les canaux, sur une dizaine de kilomètres, sans rencontrer une seule écluse.

LES PLANS D'EAU

* * *

Le bassin de l'Arsenal, devenu depuis 1983 le port de plaisance de Paris, ne peut abriter d'autres fonctions que celle-ci à l'exception d'une halte-embarcadère pour les bateaux-promenades. Cet état de fait ne pourra évoluer significativement compte tenu des contraintes inhérentes à la gestion d'un tel port et au nombre de bateaux amarrés toute l'année dans le bassin.

Le canal saint-Martin, entre la Bastille et la place de Stalingrad, sera principalement voué à la promenade nautique, offrant aux voyageurs différents éléments de spectacle : la voûte éclairée le jour de faisceaux de lumière zénithale, les mécanismes des écluses et des ponts tournants. Il verra son attractivité renforcée par la création d'un éclairage pour la promenade nocturne permettant l'amplitude de fonctionnement du canal aujourd'hui admise seulement entre 9 heures et 17 heures.

Cependant, d'autres fonctions peuvent trouver place dans les bassins successifs du canal sans entraver le passage des bateaux-promenades et des péniches.

- * dans le bassin des Marais et le bassin du Recollets, des évolutions de modèles réduits ;
- * dans le bassin Louis Blanc, le stationnement des bateaux spectacles ou expositions. Les locaux non indispensables à l'exploitation et l'entretien des canaux existants dans le mur de quai devront être utilisés pour des activités d'animation, cafés et restaurants qui bénéficieront de la grande largeur du quai pour installer des terrasses.

Le bassin de la Villette, lieu privilégié pour l'installation de fonctions diverses, accueillera de manière permanente :

- * les sociétés qui louent des bateaux à des particuliers pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Elles trouveront dans les entrepôts bas les bases à terre nécessaires à leur fonctionnement (bureaux, garages, sanitaires, ...). Le bassin est le meilleur endroit pour cette activité puisqu'il donne la possibilité de remonter les canaux, sur une dizaine de kilomètres, sans rencontrer une seule écluse ;

- * les associations sportives qui peuvent organiser dans le cadre scolaire ou périscolaire l'initiation à différents sports. Elles trouveront elles aussi dans les entrepôts les locaux qui leur sont nécessaires ;
- * les sociétés qui exploitent des bateaux de transports de passagers pour lesquelles le bassin est un point central de halte entre la Seine et la Vilette ;
- * la location des barques, bateaux à moteur pour des promenades d'une durée inférieure à la journée ;
- * les spectacles sur l'eau qui ont besoin d'une largeur de plan d'eau importante et qui bénéficieront des possibilités d'installation de gradins sur les berges ;
- * une halte nautique pour les bateaux de plaisance et un point d'arrêt pour les bateaux de tous types en attente d'éclusement pour pénétrer sur le canal Saint-Martin. Pour tous une station d'avitaillement installée sur la berge permettra le ravitaillement en carburant, huile et eau.

Le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis, compte tenu de leur profil, seront comme le canal Saint-Martin principalement voués à la promenade nautique. Une rampe de mise à l'eau sera aménagée quai de l'Oise, au point d'intersection du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq, pour offrir un accès aux bateaux individuels.

La darse qui longe le parc de la Vilette vers l'avenue Jean-Jaurès ne pourra accueillir que des petits bateaux. Un bassin plus large permettant le retournement des bateaux la terminera du côté de l'avenue.

Sur l'ensemble de la partie découverte des canaux, et plus particulièrement sur le bassin de la Vilette, des spectacles (concerts, théâtre, ...) sur péniche ou ponton, pourront se dérouler de manière statique ou dynamique comme cela est parfois le cas sur la Seine.

LES ESPACES ET BATIMENTS RIVERAINS

* * *

Aux nouveaux usages de l'eau dont on ne peut encore totalement prévoir l'entier développement, est directement liée la reconversion de toute une série d'espaces et de bâtiments riverains.

Les berges des bassins les plus larges devront pouvoir accueillir un public assez nombreux les soirs de spectacles, et permettre l'installation de gradins, de sièges et d'équipements électriques.

Des terrasses pourront être admises en bordure de ces établissements, elles ne devraient l'être que pendant des périodes discontinues au cours de l'année (périodes de temps chaud). Dans ce cas les espaces seront concédés et délimités. Seules les installations légères et amovibles seront tolérées. Un cahier des charges du mobilier à utiliser sera imposé au bénéficiaire. Enfin, la tolérance ne sera accordée que sous la réserve que le bénéficiaire accepte toute réduction ou suppression de ses terrasses en cas de manifestation ou de festivité et ceci sans pouvoir demander de versement, d'indemnité ou de remboursement des frais correspondants à la Ville de Paris.

Les quais et la place de Stalingrad pourront être des lieux d'animations ou de spectacles ; des podiums, scènes et gradins pourront y être établis. Ils pourront aussi accueillir des marchés temporaires (antiquités, cartes postales, monnaies, ...). Un équipement électrique sera prévu à cet effet.

Les bâtiments des magasins généraux du bassin de la Villette ne sont plus des entrepôts mais sont occupés par des artistes et artisans. Leur rez-de-chaussée sont affectés à des activités qui participent à l'animation du quartier.

Il en sera de même pour d'autres bâtiments comme la Rotonde de Ledoux qui abritera des activités culturelles ouvertes au public, mais aussi, pour la majeure partie des rez-de-chaussée et entre-sols d'immeubles de logements ou de bureaux édifiés le long des quais, où la Ville veillera à ce que des locaux réservés à des commerces, ateliers d'artistes et d'artisans soient implantés en priorité.

LA GESTION DU DOMAINE FLUVIAL

En outre, la nouvelle vocation * * * du domaine fluvial et le développement de la politique commerciale menée actuellement par la section des Canaux pour la recherche de locataires directs et de concessionnaires.

Il semble difficile de séparer les différentes tâches qui sont confiées à plusieurs compétences, souvent réparties entre diverses directions.

Les canaux de Paris intra-muros font partie, comme cela a été mentionné, du domaine fluvial de la Ville de Paris, beaucoup plus vaste, qui couvre 125 kilomètres de voies d'eau, représente environ 600 hectares de berges et autant de superficie de plan d'eau répartis sur cinq départements et deux régions administratives. Ce domaine est géré, depuis plus d'un siècle, par la section des Canaux. Actuellement cette section est rattachée à la Direction de l'Eau et de la Propreté.

Une évolution rapide des canaux parisiens est en cours. Ceux-ci voient se développer de nouvelles utilisations, en complément des activités traditionnelles qui ont décliné mais qui n'ont pas disparu.

Dans Paris intra-muros, les canaux forment un important élément du paysage de la ville qu'il convient de mettre en valeur.

L'évolution en cours et les objectifs de la Ville conduisent à poser la question des moyens de gestion de la voie d'eau, des espaces et bâtiments qui lui sont liés.

Les transformations qui résulteront des aménagements projetés impliquent, tout d'abord, que le contour du domaine public fluvial soit réajusté en plusieurs points par rapport aux emprises voisines de voirie ou de jardins. En considérant la nouvelle vocation des lieux il paraît nécessaire d'affirmer la cohésion de l'ensemble, comparable à un grand équipement d'animation, étendu sur plusieurs dizaines d'hectares dans Paris intra-muros.

Il est donc logique de conserver l'unité de la gestion générale de cet ensemble où sont imbriqués notamment :

- * le fonctionnement très complexe de l'ensemble du système hydraulique (qui dépasse largement les limites de Paris) ;
- * les différentes formes de navigation et les problèmes de police qui en découlent ;
- * la gestion portuaire sous toutes ses formes (fret, passagers, tourisme), et les activités et installations de nombreux exploitants du secteur privé en règle générale ;
- * l'entretien de tous les ouvrages : quais, écluses, bâtiments, plantations, etc. ;

- * la gestion du personnel d'exploitation et de maintenance ;
- * le contrôle des travaux de toutes natures effectués à l'entreprise.

En outre, la nouvelle vocation des canaux implique la poursuite et le développement de la politique commerciale menée actuellement par la section des Canaux pour la recherche de locataires divers et de concessionnaires.

Il semble difficile de morceler les différentes missions qui font appel à plusieurs compétences, souvent réparties entre diverses directions, sans qu'une entité unique ne porte, sous le contrôle des responsables de la Ville, la charge de l'ensemble, avec les arbitrages quotidiens et la vision globale que cela suppose.

A titre d'exemple, le cas du bassin de la Villette peut être examiné :

- * Les usages du plan d'eau doivent trouver tout leur développement, bien au-delà du bassin, sur tout le réseau des canaux.
- * Ces activités s'appuieront sur des installations ou espaces à quai.
- * Les animations commerciales ou libres, qui peuvent se développer sur les berges et sur la place Stalingrad, participent à la mise en valeur de l'ensemble et doivent être coordonnées avec les activités fluviales ...

La définition des modalités administratives et techniques de la gestion du domaine des canaux ne peut être élaborée dans ce document ; elle revêt cependant, au-delà des dispositions d'aménagement, une grande importance pour la réussite d'un volet essentiel du plan de mise en valeur des canaux.